

L'ajournement

Vous me faites signe qu'il me reste une minute, monsieur le Président. J'en aurais encore long à dire sur le sujet, mais comme point de départ, le gouvernement doit appliquer ces recommandations. L'absence de règlements est terrifiante pour ceux qui se soucient de l'environnement, pour ceux qui habitent sur la côte, pour les entreprises qui dépendent d'un milieu marin non pollué. Cela fait beaucoup de monde. Il faut pouvoir intégrer l'économie et l'environnement. Il faut commencer à se doter des ressources nécessaires à la protection de notre environnement.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) et du ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe. Je sais qu'elle est extrêmement sérieuse dans ses questions, comme elle se doit de l'être en matière écologique, surtout lorsque des torts permanents et irréparables risquent d'être causés à une partie ou à une autre de notre environnement. Elle se doit d'être d'autant plus sérieuse que sa circonscription donne sur la mer. Comme elle l'a fait remarquer, c'est le devoir de tous les partis de poser des questions et de formuler des critiques. C'est le devoir du gouvernement d'y répondre et c'est ce que je vais maintenant m'efforcer de faire.

Partageant comme nous tous les préoccupations de la députée, notre premier ministre a annoncé en juin 1989 la création du Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversements en milieu marin. Il s'agit du Comité David Brander-Smith qui a présenté le 2 novembre dernier son rapport, lequel est d'une portée considérable. Le ministère en a accepté les recommandations qui vont contribuer à améliorer la capacité d'intervention du Canada en cas de déversement.

Parmi les premières mesures qu'est à mettre au point à l'heure actuelle la Garde côtière, il y a des règlements concernant les barges et des projets d'amélioration et de modernisation du matériel.

En outre, la Garde côtière canadienne dispose d'un certain nombre de mesures d'urgence en cas de déversement pétrolier à partir d'un navire ou d'une barge. Le plan directeur est le Plan national d'urgence maritime qui couvre toutes les eaux canadiennes. S'ajoute à cela sur la côte ouest le Plan d'urgence de l'Ouest.

De plus, en cas de déversement dans les eaux frontalières, on aurait recours au Plan d'urgence mixte Canada—États-Unis en cas de pollution maritime qui fait appel aux mesures combinées du Canada et des États-Unis. Évidemment, ce plan est régulièrement testé de concert avec notre homologue américain.

En ce qui concerne les ressources, la Garde côtière canadienne dispose de vastes réserves de matériel de dépollution à Victoria, Vancouver et Prince Rupert. Une réserve a été établie récemment à Sandspit et on est en train d'en établir une autre à Ucluelet.

On peut aussi faire appel à un certain nombre de ressources privées. En outre, le Canada peut évidemment compter en cas d'urgence sur la Garde côtière des États-Unis.

• (1910)

Le navire de surveillance de la Garde côtière canadienne surveille continuellement la circulation le long de la côte canadienne et rapporte tout déversement de pétrole ou de substances nocives. Mes observations concernent plus particulièrement la région de la députée, mais il est inutile de dire que les ressources de toutes les régions du pays sont améliorées de la même façon.

L'étude de M. Brander-Smith est approfondie et a des implications considérables. L'excellent travail du comité est très apprécié et, comme l'a fait remarquer la députée, il va beaucoup contribuer à améliorer nos mesures d'urgence maritimes si nous pouvons vraiment y donner suite.

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London—Est): Monsieur le Président, en réponse à la question que j'ai déjà posée au ministre d'État chargé de l'Habitation pour savoir si nous aurions un programme de logement coopératif en 1991 et si des unités additionnelles seraient construites pour les gens qui attendent ce genre de logement, le ministre n'a pas été aussi bavard qu'il aurait pu. En fait, il avait l'air peu sûr de lui et de l'engagement du gouvernement à l'égard du logement coopératif. Je n'ai pas à lui rappeler que le gouvernement n'a jamais rempli l'engagement qu'il avait pris au départ et qui consistait à offrir 5 000 unités par année. Ce qu'il a offert est honteux et irresponsable, soit 13 000 unités au lieu des 25 000 qu'il avait promises.

Selon l'évaluation que la SCHL a faite des réalisations du programme coopératif actuel au cours des cinq dernières années, ce programme donne de bons résultats, il est bien perçu et il atteint ses objectifs sociaux. Grâce à son